



<<Service Description: Advanced Services – Fixed Price>>

Description de service : Advanced Services – Fixed Price

<<Nexus Design Service for 2 Cisco Nexus 7000 Switches (ASF-DCV1-NEX-PD-A)>>

Service de conception Nexus pour 2 commutateurs Cisco Nexus 7000 (ASF-DCV1-NEX-PD-A)

Le présent document décrit les Services avancés à prix fixe : service de conception Nexus pour un maximum de deux (2) commutateurs Cisco Nexus 7000 et avec huit (8) commutateurs Cisco Nexus 5000 ou 6000 et 192 modules d'extension de trame (FEX) Cisco Nexus 2000 ou 2300 à déployer dans un emplacement unique de centre de données.

Documents connexes : le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants, également présents sur le site www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/ : (1) Glossaire; (2) Liste des services non couverts. Tous les termes en lettres majuscules figurant dans cette description revêtent la signification qui leur est donnée dans le glossaire.

Vente directe par Cisco. Si vous avez souscrit ces Services directement auprès de Cisco pour votre propre usage interne, le présent document est intégré à votre Contrat-cadre de services, à votre Contrat de services avancés ou à tout autre contrat de service couvrant l'achat de services basés sur des Services avancés auprès de Cisco (« Contrat-cadre »). Si aucun Contrat-cadre de ce type n'a été conclu, la présente Description de service est alors régie par les conditions générales figurant dans le Contrat de conditions générales consultable sur http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Si vous avez souscrit ces services directement auprès de Cisco à des fins de revente, ce document est intégré à votre Contrat pour les intégrateurs de systèmes ou à tout autre contrat de service couvrant la revente des Services avancés (le « Contrat-cadre de revente »). Si le Contrat-cadre de revente ne renferme pas les modalités d'achat et de revente des Services avancés Cisco ou les conditions générales analogues, la présente Description de service est régie par les conditions générales du Contrat-cadre de revente, ainsi que par les conditions générales exposées dans le Contrat de conditions générales de revente EDT, disponible à l'adresse suivante : http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Aux fins du Contrat susmentionné, la présente description de service doit être considérée comme un Énoncé des travaux (« EDT »). En cas de conflit entre la présente description de service et le Contrat-cadre (ou annexe ou entente équivalente), cette description de service fait foi.

Vente par un revendeur agréé Cisco. Si vous avez souscrit ces Services auprès d'un revendeur agréé Cisco, ce document n'a qu'un caractère informatif et ne constitue en aucun cas un contrat entre vous et Cisco. Le contrat (s'il y a lieu) qui régit la prestation de ce Service est celui établi entre vous et votre Revendeur agréé Cisco. Votre Revendeur agréé Cisco doit vous fournir ce document. Vous pouvez également en obtenir une copie, ainsi que d'autres descriptions des services proposés par Cisco, à l'adresse suivante : www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/.

Service de conception Nexus pour 2 commutateurs Cisco Nexus 7000

Résumé du service

Le Service de conception Nexus permet de planifier et de concevoir conformément aux fonctionnalités de base L2/L3 de Cisco Nexus et aux autres fonctionnalités de gestion connexes qui comprennent les éléments suivants :

- VDC (contexte de périphérique virtuel) sur Nexus 7000
- Réseau local virtuel sur Nexus 7000, 6000 et 5000
- Fonctionnalité vPC sur Nexus 7000, 6000 et 5000
- Protocole de routage simple sur Nexus 7000 et routage statique
- Fonctionnalités de gestion (AAA, SNMP, journalisation, SSH, NTP)

Le service fournit un document de conception unique qui comprend

- Exigences du Client : sur site
 - Besoins métiers et techniques
- Conception globale (HLD) : à distance
 - Schéma architectural d'état final
- Renseignements sur la conception détaillée. Distant
 - Modèle de configuration
 - Mappage du périphérique matériel et mappage entre les niveaux de port du commutateur Nexus
 - Convention d'appellation
 - Schéma d'adressage IP / VLAN (réseau local virtuel)

Périphériques Cisco Nexus

Les Services comprendront les propositions suivantes pour un (1) seul site du Client et pour un (1) centre de données :

- un maximum deux (2) commutateurs de centre de données Cisco Nexus 7000, utilisés en tant que périphériques de base et/ou d'agrégation,
- un maximum de huit (8) commutateurs d'accès au centre de données Cisco Nexus 5000 ou 6000,
- un maximum de cent quatre-vingt-douze (192) modules d'extension de trame (FEX) Cisco Nexus 2000 ou 2300.

Fonctionnalités Cisco Nexus non incluses

Les Services ne comprendront pas les caractéristiques de conception suivantes :

- Perte et routage inter-VRP
- ACLs et fonctionnalités de sécurité sur mesure
- QoS (Qualité de service) sur mesure
- Fiber Channel over Ethernet (FCoE),
- FabricPat
- IPv6
- VxLAN
- Fonctionnalités avancées du protocole de routage
- Programmabilité et automatisation de réseau
- Correction de bogues détaillée

Fonctionnalités de conception non incluses

Les Services ne comprendront pas les fonctionnalités suivantes :

- centres de données multiples (plus d'un),
- le raccordement du centre de données,
- intégration SAN,
- conception ou intégration de pare-feu et équilibrage de charge,
- intégration de périphérique de tierces parties (non-Cisco),
- mappage des ports destinés au serveur de couche inférieure,
- configurations de l'état définitif.

Les Services comprennent les suivants :

- Gestion de projets
- Élaboration du Document de conception détaillée

Produits livrables

- Plan du projet
- Document de conception Nexus

Lieu de la prestation

La prestation des Services s'effectue dans un (1) local physique pendant 3 jours au maximum et à distance par la suite.

Gestion de projets

La gestion de projets sera proposée conjointement avec et sera limitée à la gestion des Services et des Produits livrables décrits dans le présent document.

Responsabilités de Cisco

- Organiser une réunion de lancement du projet avec le Client au tout début des Services.
- Identifier les membres de l'équipe du projet.
- Définir le flux de communication avec le commanditaire du projet et les parties prenantes majeures et le consigner dans le plan du projet (le « Plan du projet »).
- Désigner un interlocuteur unique, le « Chef de projet », à qui les communications en lien avec les Services pourront être adressées. Cet interlocuteur, qui devra être disponible au cours des heures ouvrables standard, aura le pouvoir d'agir sur tous les aspects du service fourni et devra désigner un suppléant qui occupera ses fonctions en cas d'indisponibilité.
- Examiner avec le Client le calendrier du projet, les objectifs, les facteurs de réussite décisifs et les rôles et responsabilités des membres de l'équipe du projet de Cisco et du Client.
- Assurer la gestion du projet conformément au Plan de projet convenu.
- Participer, lorsque cela est nécessaire, aux réunions d'examen de projet ou aux conférences téléphoniques organisées chaque semaine.
- Fournir le Plan du projet.

Responsabilités du Client

- Désigner un interlocuteur unique pour l'ensemble du projet.
- Fournir les équipements, comprenant le tableau blanc et le vidéo projecteur pour accueillir la réunion de Lancement du projet.
- S'assurer que les parties prenantes du projet sont présentes.
- Communiquer au chef de projets Cisco toute modification du calendrier du projet en temps opportun.
- Fournir des commentaires/attestations par écrit si nécessaire pendant l'exécution des Services.

Élaboration du Document de conception détaillée

Responsabilités de Cisco

- Organiser une séance de découverte, travailler avec le Client pour comprendre ses exigences, y compris ses idées concernant les centres de données, ses objectifs, ses priorités commerciales et sa stratégie.
- Créer le Document de conception, qui peut contenir les éléments suivants :
 - le document des exigences du Client (CRD),
 - le rapport sur la conception globale (HLD),
 - les recommandations de conception reposant sur les pratiques exemplaires de Cisco,
 - les avertissements et pratiques exemplaires pour la conception détaillée proposée,
 - la topologie logique et physique du réseau,
 - l'adressage IP et la répartition du réseau local virtuel documentés,
 - vPC, paramètres Spanning Tree et configurations L2,

- la topologie de routage de connectivité L3 pour le réseau fédérateur et le réseau agrégateur,
- les recommandations logicielles globales pour la plateforme Nexus,
- les recommandations reposant sur les pratiques exemplaires de Cisco concernant la journalisation, le protocole SNMP et d'autres alarmes et dérivements de dispositif pour les événements critiques tels que les redondances et les basculements.
- Déterminer les risques de conception et fournir les recommandations en faveur d'une modification de la conception détaillée pour limiter les risques.
- Examiner avec le Client les éléments de la conception détaillée, y compris les exigences en matière de conception, la conception globale (HLD), la conception détaillée (LLD) et tous les changements recommandés. En outre, convenir avec le Client de tous les éléments à inclure dans la conception détaillée.
- Documenter tous les éléments de la conception détaillée convenue, y compris les exigences du Client, la conception globale (HLD) et la conception détaillée (LLD) dans le Document de conception.
- Fournir au Client le Document de conception afin qu'il le passe en revue et le commente.

Responsabilités du Client

- Participer à la séance de découverte en s'assurant que les spécialistes en ingénierie de conception réseau et les propriétaires d'applications sont présents et disposés à travailler avec Cisco.
- Communiquer à Cisco les exigences en matière de conception, y compris la configuration ou le schéma de réseau existant, ou les normes propres à l'entreprise ou au secteur.
- Soumettre tous les commentaires ou attestations écrits dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à la demande de Cisco.
- Collaborer avec Cisco pour coordonner et planifier des réunions d'examen à distance avec les parties prenantes du Client, responsables des domaines réseau/des applications connexes du Client, comme l'exige Cisco.
- Examiner avec Cisco tous les éléments de la conception détaillée, y compris les exigences en matière de conception, la conception globale (HLD), la conception détaillée (LLD) et tous les changements recommandés. En outre, convenir avec Cisco de tous les éléments à inclure dans la conception détaillée.
- Examiner avec Cisco le Document de conception et apporter des commentaires.

Responsabilités générales du Client

- Tous les renseignements (notamment les conceptions, les topologies et les exigences) que le Client fournit sont supposés être à jour et valides pour son environnement actuel. Les Services réalisés par Cisco sont basés sur les renseignements fournis à ce dernier par le Client au moment des services.
- Le Client reconnaît que l'achèvement des Services dépend du fait qu'il s'acquitte de ses responsabilités, comme indiqué ci-après.
- Identifier le personnel du Client et définir le rôle de chacun dans la participation aux Services. Les membres d'un tel personnel peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les spécialistes en ingénierie de planification et de conception de l'architecture et les spécialistes en ingénierie de réseau.
- Veiller à ce que le personnel du Client soit disponible pendant l'exécution des Services pour fournir des renseignements et participer aux séances de collecte de renseignements prévues (entretiens, réunions ou conférences téléphoniques par exemple).
- Les services d'assistance fournis par Cisco se limitent au conseil, à l'assistance et à l'orientation techniques.
- Le Client comprend et accepte expressément que les Services seront exécutés dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de l'envoi d'un Bon de commande à Cisco pour les Services décrits aux présentes.

Facturation et achèvement

Facturation

Les Services sont facturés après leur réalisation.

Achèvement des Services

Cisco informera le Distributeur agréé par écrit une fois les Services réalisés. Le Client devra accuser réception de cette notification dans les cinq (5) jours ouvrables et attester par écrit que Cisco a bien réalisé les Services. Si le Client ne confirme pas la réalisation des Services ou ne justifie pas le refus des Services dans les cinq (5) jours ouvrables, la réalisation des Services est considérée comme acceptée conformément à la présente description de service.